

La 6^e réforme de l'Etat coûteuse au sud

INSTITUTIONNEL Défi et Dulbea chiffrent cette réforme, « qui pénalise les francophones »

Pertes et mauvaises surprises... A entendre Défi, plus précisément son centre d'études Jacques Georgin, il n'y a pas grand-chose de bon dans la sixième réforme de l'Etat. Certainement pas la scission de BHV, qui a justifié à elle seule le divorce entre amarantes et bleus (réunis avant cela au sein du MR). Et pas davantage le transfert des compétences aux entités fédérées et la révision de la loi de financement, les deux autres grands chapitres de ce vaste compromis nord-sud obtenu fin 2011 après plusieurs centaines de jours de crise et de blocage.

Pas moins de huit formations politiques y ont souscrit : PS, MR, CDH, Ecolo, Groen, CD&V, VLD, SP.A. Pas le FDF, donc. Qui ne regrette rien. Encore moins après avoir pris connaissance de l'étude commandée par ses soins, livrée par Dulbea (département d'économie appliquée de l'ULB), et réalisée par Océane Bertrand sous la direction de Robert Plasman et Ilan Tojerow. 125 pages pour illustrer les difficultés auxquelles les entités fédérées au sud du pays auront à faire face. Le prix de l'autonomie. Le solde de la poussée flamande vers le confédéralisme – et ce n'est pas fini.

Ilan Tojerow : « On n'a pas prévu l'argent suffisant pour financer toutes ces nouvelles compétences dans les dix à vingt prochaines années, les politiques devront faire des choix. »

Robert Plasman : « Cette étude est un signal d'alarme pour les francophones. »

Président du Centre Georgin, Charles-Etienne Lagasse boit du petit-lait : « Les Flamands ont eu l'autonomie et un bonus, les francophones l'autonomie et un malus. Pour ce qui concerne les régimes d'allocations familiales, les infrastructures hospitalières, l'emploi, entre autres, c'est bingo pour les Flamands ! »

Directeur du centre d'études de Défi, Christophe Verbist anticipe : « Prenez la clé 80/20 entre francophones et Flamands à Bruxelles, elle est injuste (lire ci-dessous, NDLR), alors faisons en sorte que nous puissions utiliser cela comme une arme de négociation face aux prochaines revendications flamandes. »

Allocations familiales

C'est que, de manière générale, « les modalités de financement des compétences transférées » pénaliseront les entités au sud du pays, estiment les chercheurs de Dulbea. Si l'on cumule « allocations familiales », « soins de santé », « personnes âgées », « hôpitaux » et « emploi », autant de secteurs transférés depuis l'Etat fédéral vers les entités fédérées, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles perdent d'emblée près de 320 millions d'euros, alors que la Région bruxelloise réalise un gain d'un peu plus de 8 millions et que la

Région flamande encaisse 302 millions. Des montants pas faramineux, mais qui pèsent dans les budgets généraux.

Bertrand, Plasman et Tojerow précisent que les négociateurs de la nouvelle loi spéciale de financement ont prévu un « bloc compensatoire », soit une série de dotations vouées à couvrir en quelque sorte les dérapages budgétaires incontrôlés, mais que le mécanisme est « forfaitaire, temporaire et dégressif » : à partir de

2025, le fameux « bloc compensatoire » fondra de 10 % chaque année, pour disparaître à la fin.

Les amarantes zooment sur les allocations familiales : « Les Wallons et les Bruxellois sont les grands perdants », soutiennent-ils. Dès 2015, la perte par rapport aux besoins réels est évaluée par Dulbea à 62 millions d'euros, tandis que les Flamands enregistrent un surplus de 53 millions. C'est que la dotation globale vouée au financement des prestations au nord et au sud (6,5 milliards d'euros) est répartie selon une clé régionale basée sur la population âgée de 0 à 18 ans : « On ne tient pas compte de 18-25 ans, ni des bénéficiaires des taux majorés », soit les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée, ou les pensionnés, « ce qui handicape le sud du pays ». Résultat ? On l'a dit.

Si le sud coince dans les matières où les négociateurs ont prévu un « bloc compensatoire »,

c'est vrai a fortiori dans celles où il n'y a aucun frein. Exemples : le financement des hôpitaux, « où l'on ne tient pas suffisamment compte des charges du passé » ; ou encore les coûts fixes, en personnel, matériel, infrastructures, générés par les transferts de compétences, « où les plus petites Régions sont plus exposées »...

On l'a compris : Défi dit avoir toutes les raisons de croire qu'il a eu raison de ne pas signer la sixième réforme de l'Etat. On verra pour la septième. Annoncée – au nord, s'entend. ■

DAVID COPPI

RÉPARTITION NORD-SUD

Les « clés » passent mal

80/20 ? Les amarantes recalent la clé « 80 % - 20 % » qui régit, de manière générale, la répartition des moyens à Bruxelles, « alors que la convergence des données démographiques de différents types d'actes administratifs donne, à l'heure actuelle, une clé réelle variant entre 90/10 et 95/5 ».

67/33 ? Autre « clé » de répartition, 67 %/33 %, pour le financement des étudiants étrangers : « Elle ne couvre que les étudiants universitaires, pas ceux des Hautes Ecoles, ce qui défavorise le Sud, et ne préjuge pas de l'évolution future, là encore défavorable au sud du pays ».

D.CI